



Les erreurs de tri sont en augmentation !

De 13% en 2008-2009, nous sommes passés à 18 % en 2010 !

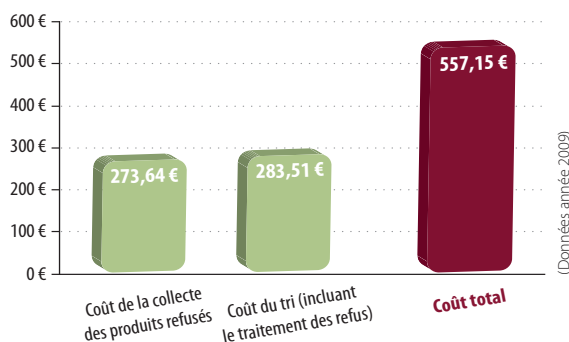
Les déchets recyclables collectés dans le bac jaune sont acheminés sur le centre de tri de Vigny, où ils sont re-triés par matière. Le centre de tri permet aussi de retirer les erreurs qui se sont glissées dans les bacs.

Il faut savoir que la gestion, c'est-à-dire la collecte et le traitement de ces erreurs coûte plus cher que la gestion des ordures ménagères :

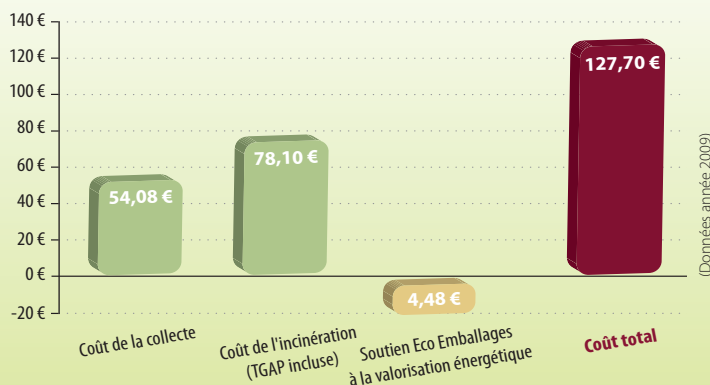
- coût de gestion des erreurs de tri : **557 € la tonne**,
- coût de gestion des ordures ménagères : **127 € la tonne**.

Attention donc aux consignes de tri !! Leur respect permettra de diminuer les coûts de gestion, et d'augmenter les recettes de vente de matériaux.

Traitement des refus du centre de tri



Incinération des ordures ménagères et valorisation thermique



Editorial



Avec la rentrée, reprenons ensemble de bonnes habitudes !

Les refus du tri sont en augmentation depuis quelques années.

La vente des produits recyclables collectés dans vos bacs jaunes permet de limiter l'augmentation de la TEOM.

*C'est pourquoi il est important d'obtenir un tri de qualité : **un flux sans refus permet de diminuer les coûts de gestion.***

Nous avons donc choisi dans cette Lettre du Tri de rappeler les consignes de tri des emballages à jeter dans le bac jaune. Des photos légendées illustrent les erreurs les plus fréquentes.

*Les refus les plus souvent rencontrés concernent les déchets plastiques. Il existe une règle simple et efficace pour les trier : **les emballages plastiques ne sont recyclables que s'ils ont la forme d'une bouteille ou d'un flacon.***

Pour recevoir gratuitement un Guide de Tri, n'hésitez pas à contacter le SMIRTOM du Vexin au 01 34 66 18 40.

M. Jean-Claude BOIRAU
Le Président du SMIRTOM du Vexin

Sommaire



p.1
Les refus de tri en augmentation
sur le territoire du SMIRTOM du Vexin



p.2 et 3
Le tri des déchets,
mode d'emploi en photos.



p.4
Les cartons de grand format ne
peuvent être pris en collecte sélective

RAPPEL

des consignes de tri

Les consignes de tri figurent sur l'étiquette livrée avec votre bac jaune. **Si elle a disparu avec le temps, vous pouvez en demander une nouvelle gratuitement au 01 34 66 18 40.**

Cela vous permettra d'identifier rapidement dans quel bac jeter vos déchets en cas de doute.



Plastiques :
bouteilles et flacons uniquement



Boîtes métalliques



Cartonnettes



Briques alimentaires



Le « 1 pour 1 »

Si votre bac jaune est hors d'usage, nous le remplaçons. Rendez vous dans votre mairie pour en passer commande. Pour retirer votre nouveau bac, il vous faudra ramener l'ancien, lui aussi sera recyclé !

Comme chaque année, nous effectuons des **contrôles des bacs de tri auprès des habitants**. Cela permet de redonner les consignes et des conseils personnalisés à chacun.

Nous avons pu constater certaines **erreurs récurrentes et faciles à éviter** si l'on s'en tient strictement aux consignes illustrées plus haut. Voyez ces quelques exemples.



EXEMPLES

Comme illustré à la page précédente, **seuls les emballages plastiques ayant une forme de bouteille ou de flacon** se recyclent.

Par conséquent, les barquettes en plastique, les pots de produits laitiers (pots de yaourt, de crème fraîche) et les barquettes en polystyrène **ne doivent pas être jetés dans le bac jaune, mais avec les ordures ménagères**.



Les sacs, films et autres emballages en plastique souple ne sont **pas recyclables non plus**. Il faut les jeter avec les ordures ménagères.



Enfin, les emballages imbriqués **posent problème** :

Compactés dans la benne du camion, il est ensuite **impossible de les séparer sur le centre de tri**. La matière est perdue, c'est dommage ! Pensez donc à écraser vos emballages avant de les déposer dans le bac jaune, au lieu de les emboîter.

Ici, il faudrait aplatir les bouteilles et le carton, ils prendraient moins de place dans le bac.

De plus, la poche contenant le vin à l'intérieur du carton n'est pas recyclable, elle doit être retirée et jetée dans les ordures ménagères, ainsi que la barquette en polystyrène

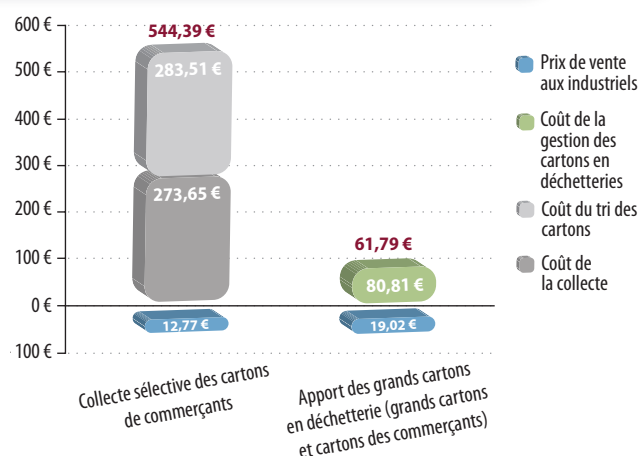


La collecte sélective des grands cartons coûte cher !

Les cartons de grand format bloquent dans la benne, et sur la chaîne du centre de tri. En dernier ressort, si vous ne pouvez vraiment pas vous déplacer jusqu'à la déchetterie, déposez vos cartons de grand format pour la collecte des ordures ménagères.

De plus, collectés avec le bac jaune, leur gestion coûte **plus de 500 euros la tonne**, alors que si vous les rapportés en déchetterie, ils ne coûtent **que 62 euros la tonne**.

Comparaison des coûts de gestion des cartons de grand format



Quelques idées reçues qui ont la vie dure

Ne vous fiez pas à ces symboles pour trier vos déchets, ils sont trompeurs. Seules les consignes énoncées plus haut vous permettrons de réaliser un tri de qualité.

... Le point vert

Ce logo n'indique aucunement que l'emballage est recyclable, mais uniquement que **son producteur paye une contribution au frais d'élimination**.



ECO
EMBALLAGES



... les trois flèches

Les trois flèches disposées en triangle et au centre duquel figure un chiffre désigne **le type de plastique dont l'emballage est composé**. Il ne signifie pas forcément que celui-ci est recyclable.

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon - 95450 VIGNY
Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

E-mail : smirtom@smirtomduvexin.net
Site : www.smirtomduvexin.net
Imprimé sur papier recyclé

Partenaire :
 ECO
EMBALLAGES

